

LIVRET D'ACCUEIL

Vous allez suivre votre formation au Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale de POITIERS. L'ensemble de l'équipe formation vous souhaite la bienvenue.

Ce livret a été réalisé afin de vous donner des réponses aux premières questions que vous vous posez et ainsi faciliter votre arrivée.

Le Centre de Formation se situe sur le site du CHU de Poitiers :

Au 1er janvier 2021, le CHU de Poitiers et le groupe hospitalier Nord-Vienne ont fusionné formant ainsi un établissement public de santé unique sur le département de la Vienne pour l'offre de soins en médecine, chirurgie et obstétrique.

Le CHU de Poitiers compte désormais 5 sites :

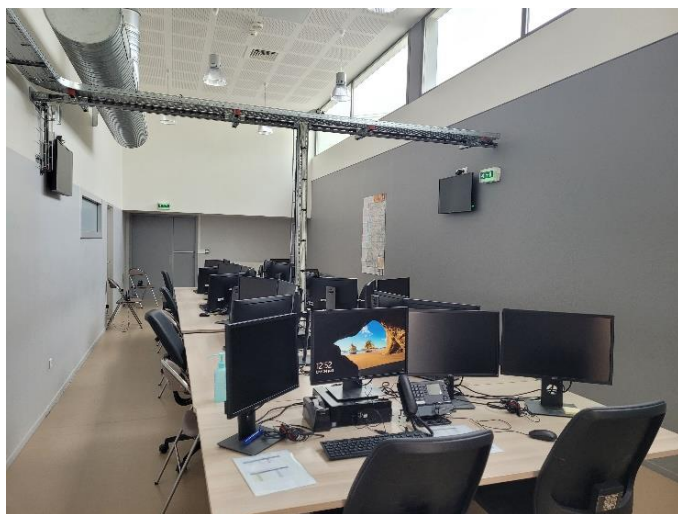
POITIERS (La Milétrie) - CHATELLERAULT - LOUDUN – MONTMORILLON – LUSIGNAN



Les locaux du Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale



Le pavillon Maillol



La salle de simulation



La salle de cours

Modalités d'accès au site de la Milétrie



Les emplacements de parking étant payants et prioritairement destinés pour le stationnement des consultants, nous vous conseillons d'utiliser un mode de transport alternatif à l'autosolisme :

- Les lignes des transports en commun de l'agglomération de Poitiers qui desservent le site du CHU sont les lignes N°1, N°10, N°11, N°13, N°27.
- En provenance de la gare de Poitiers, vous pouvez utiliser les lignes N°1 ou N°11 (la ligne N°1 est plus direct que la N°11).
Pour des renseignements complémentaires : www.vitalis-poitiers.fr
- Les parcobus les plus près du site sont :
 - La Hune (Saint-Benoit) : vous pouvez rejoindre le site en utilisant la ligne N°27
 - Parc des expositions de Poitiers : vous pouvez rejoindre le site en utilisant ligne N°10
- Le covoiturage

Vous pouvez en revanche bénéficier d'un parking pour vélos ou motos au niveau de l'IRFPS.

Fonctionnement des Instituts de formation

Le centre de formation est une structure gérée par le CHU de Poitiers sous la direction du ministère des Solidarités et de la Santé.

Présentation du CFARM

Les locaux :

Les bureaux des formateurs du CFARM et de la directrice se trouvent au 1^{er} étage du bâtiment des Instituts Régionaux des Formations des Professions de Santé (IRFPS). Le bureau de la secrétaire se trouve dans le même bâtiment au 4^{ème} étage.

Les salles de cours et de simulation du CFARM sont situées au niveau du Pavillon Maillol.

Les coordonnées :

Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale
CHU de POITIERS
2 rue de la Milétrie – CS90577
86021 POITIERS Cedex
05.49.44.30.41

L'équipe pédagogique :

Maëlle MORVAN : Médecin responsable pédagogique

Caroline JOUBERT : Directrice fonctionnelle, coordination administrative et pédagogique

Sabine GATAULT : Infirmière formatrice à 50% (50% au SAMU 86)

Vanessa FERNANDES : Secrétaire chargée de la formation

Informations diverses

Handicap et scolarité

Les personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur [handicap](#) peuvent contacter la directrice pour mettre en œuvre les aménagements recommandés.

La prise des repas

- Si vous le souhaitez, vous pourrez prendre votre déjeuner au restaurant du personnel situé au 11^{ème} étage de la tour Jean Bernard. Le jour de la rentrée, il vous sera remis un badge afin d'y accéder.
- Diverses cafétérias Relais H sont également à votre disposition : au rez-de-chaussée du même Hôpital Jean Bernard, dans le hall du bâtiment Centre Cardio Vasculaire, dans le hall du Pôle Régional de Cancérologie.
- Des [foodtrucks](#) sont aussi accueillis, chaque jour, sur le site de la Milétrie. Ils sont situés au niveau du pavillon Beauchant.
- Enfin, vous pouvez apporter votre repas et le consommer dans la salle du CFARM ou sur la terrasse attenante. Des micro-ondes sont à disposition au niveau de la salle à côté du Festin de Babette à Camille Claudel.

Les horaires

Pendant toute la durée de la formation, les horaires des cours débuteront le plus souvent à 9 heures (parfois 8h30) et se finiront au plus tard à 17h30.

Une pause d'une heure est prévue pour le repas du midi.

Les horaires en stage sont ceux de la structure d'accueil et se répartissent sur les 24 heures.

Règlement

Vous devrez vous conformer au règlement intérieur qui vous sera présenté à la rentrée.

Circulant au sein d'un hôpital, vous serez tenu au respect de la discrétion.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux pour le respect du groupe et du formateur.

Règles de sécurité

Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Les consignes d'incendie seront expliquées en début de formation par le service incendie du CHU.

Nous vous souhaitons une bonne formation